

Contacts au sein de votre MSA :

Difficultés de paiement de vos cotisations :
par téléphone : 03.86.47.37.70

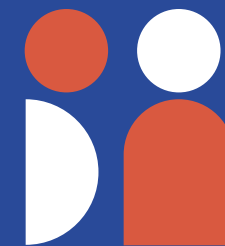
Accompagnement social :
Retrouvez les coordonnées du service social sur
<https://bourgogne.msa.fr/lfp/soutien-exploitant>

**Vous pouvez également nous contacter
via Mon espace privé sur bourgogne.msa.fr**
service en ligne «envoyer un message»

Retrouvez toutes les informations
nécessaires sur le site de votre MSA
dans la rubrique «exploitant».



Ref: 12462 - 10/2024



Soutien agri'

Nos solutions pour faire face aux crises agricoles



Soutien agri'

Nos solutions pour faire face
aux crises agricoles



L'essentiel & plus encore

bourgogne.msa.fr



L'essentiel & plus encore

Face aux crises agricoles actuelles, vous pouvez rencontrer des difficultés importantes. La MSA a des solutions pour y faire face : aides financières, accès aux prestations sociales, soutien psychologique...

Mon activité pro

Vous êtes exploitant ou employeur ? La MSA peut aménager le paiement de vos cotisations sociales et aider à financer des équipements, pour améliorer votre trésorerie et vos conditions de travail.

► **Facilités de paiements des cotisations**

Pour régler vos cotisations sociales, la MSA peut vous proposer un échéancier de paiement. Il existe aussi des dispositifs vous permettant d'étaler ou de moduler vos paiements sur l'année.

► **Prise en charge d'une partie des cotisations**

La MSA dispose d'un fonds pour aider les exploitants à payer leurs cotisations sociales. Si vous rencontrez des problèmes de trésorerie et que votre exploitation est viable, vous pouvez bénéficier de cette aide. Les prises en charge de cotisations sont attribuées par le Conseil d'administration ou par une instance émanant du Conseil d'administration (Commission de recours amiable).

► **Aides financières à la prévention du risque animal**

Pour les professionnels touchés par la maladie hémorragique épizootique (MHE) ou la fièvre catarrhale ovine (FCO), la MSA peut aider à financer du matériel de contention animale pour réduire le risque d'accidents.

Mes droits

Vous êtes salarié ou exploitant agricole ? En cas de baisse de vos revenus à cause d'une crise, votre situation change : vous avez peut-être droit à de nouvelles prestations sociales.

► **Faites le point sur vos droits**

Les rendez-vous prestations vous permettent de faire le point sur votre situation et vous aident à accéder à vos droits. Ces rendez-vous se déroulent sous forme d'entretien personnalisé, au point d'accueil le plus proche de chez vous ou par téléphone.

► **Prime d'activité**

Si vos revenus sont modestes, vous pouvez peut-être prétendre à la Prime d'activité. Versée mensuellement, elle complète vos revenus professionnels.

► **RSA**

Si votre situation a entraîné un arrêt de votre activité, vous pouvez peut-être bénéficier du RSA. Cette prestation vous garantit un revenu minimum, que vous soyez salarié ou exploitant agricole.

► **Autres aides**

La MSA propose des aides complémentaires pour vous accompagner dans les situations difficiles. Elles peuvent notamment concerner le logement, l'accès aux loisirs et aux vacances, l'aide à la poursuite d'études secondaires ou supérieures pour les enfants, la prise en charge de consultation psychologue. La MSA peut aussi verser des aides financières exceptionnelles pour faire face à des charges courantes.



Mes soutiens

Avec les crises et les difficultés qui surgissent, vous pouvez être sujet au stress et au mal-être. La MSA est mobilisée pour vous soutenir.

► **Agri'écoute**

Agri'écoute est disponible à tout moment pour parler anonymement et en toute confidentialité avec un professionnel.



► **Aide au répit**

Si vous êtes exploitant ou salarié de la production agricole en situation d'épuisement professionnel, vous pouvez bénéficier d'un accompagnement personnalisé et d'un temps de répit pour prendre soin de vous. En cas de surcharge administrative, une aide ponctuelle peut aussi vous être proposée.

► **Délégués MSA**

La MSA compte 13 760 délégués répartis sur l'ensemble du territoire. Exploitants, employeurs ou salariés agricoles, actifs ou retraités, ils sont là pour vous : ils vous écoutent, vous accompagnent et portent votre voix.

► **Cellules de prévention du mal-être**

Dans chaque MSA, des travailleurs sociaux, médecins du travail, conseillers en prévention et en conseillers prestations sociales sont formés pour détecter et aider les exploitants et salariés en difficulté. Ils vous soutiennent et vous orientent selon votre situation.

► **Accompagnement vers le mieux-être au travail**

La MSA aide les entreprises agricoles dont les travailleurs sont en situation de mal-être. Elle peut établir un diagnostic (ergonomie, psychologie du travail), offrir un accompagnement (coaching) et aider à financer des aménagements matériels ou organisationnels.